

## **REGLEMENT INTERIEUR**

**Poterie**

**Année 2025 - 2026**

### **REGLES SPECIFIQUES POUR L'ATELIER POTERIE 2025-2026 en complément du règlement intérieur :**

#### **Matériel**

**Seule la terre fournie par l'association doit être utilisée,** l'utilisation d'autres terres pouvant entraîner des dégradations dans le four.

Pour chacune des personnes inscrites, apporter :

- un tablier
- quelques pinces en métal (ou fil électrique) pour fermer votre sac de terre et enfermer la pièce non terminée.
- un carnet qui vous sera précieux pour noter vos réalisations, vos choix de terre et d'émaux tout au long de l'année.

#### **Cuisson des pièces**

L'utilisation du four et la cuisson des pièces sont réservées aux personnes inscrites pour l'année à l'activité poterie et ayant réalisé leurs pièces pendant les séances prévues à cet effet.

- Les pièces fabriquées lors des séances sont cuites et facturées 2 euros le kilo.